

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 2 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le deux du mois de juin, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LE TOURNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Marie-Claude AGULLANA, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

PRESENTS : MM. AGULLANA. GOYON. SAJOUS. RIVIERE. BERTHEAU. ARAGUAS. DAUPHIN. GALL. BOUTERET. SAVARY. MORIN. GRIMEAU. GRAS. SACCO. NEITHARDT

CONVOCAATION 27 mai 2015

SECRETAIRE : Mme NEITHARDT.

APPROBATION PV SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2015

N°2015-29

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Approuve le compte rendu du procès-verbal de la séance du 15 avril 2015.

DELIBERATION MODIFICATIVE EMPRUNT

N°2015-30

Le Maire rappelle que par délibération n°2015-16 en date du 3 mars 2015, le Conseil Municipal a décidé de contracter un emprunt de 47 080.00 € pour financer l'achat d'un tracteur.

Or il s'avère que les conditions prévues dans cette délibération sont quelque peu différentes de celles fixées dans le contrat du Crédit Agricole.

Le Maire propose de rectifier comme suit la délibération initiale fin d'ajuster les montants des échéances (inférieurs à ceux prévus antérieurement) :

Montant emprunt	Taux	Montant 1ère échéance	Montant 9 échéances suivantes	Date versement des fonds	Date 1ère échéance
47 080.00 €	0.61 %	4 668.21 €	4 787.34 €	28/05/2015	28/06/2015

Le Conseil Municipal donne son approbation.

VIREMENTS DE CREDITS - DECISION MODIFICATIVE N°1

N°2015-31

Le Maire indique que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2322-1 et L.2322-2, et considérant l'insuffisance des crédits prévus à certains chapitres du budget, il procédera aux virements de crédits nécessaires par arrêté :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Article	Sommes	Article	Sommes
Dépenses imprévues fonctionnement	022	4 668.21 €	1641 66111	4 643.75 € 24.46 €
TOTAL		4 668.21 €		4 668.21 €

Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits ci-dessus.

AVENANT N°1 TRAVAUX CONFORTEMENT DE TALUS CHEMIN DE LA COTE

N°2015-32

Le Maire expose que lors du déroulement du chantier du chemin de la Côte, des travaux qui n'étaient pas prévus s'avèrent nécessaires. Leur montant s'élève à 34 939.60 €, soit 41 927.52 €.

Un avenant au marché doit donc être signé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et charge le Maire de signer ledit avenant.

PROJET RENFORCEMENT BERGE GARONNE

N°2015-33

Le Maire rappelle que l'association des Chantiers Tramasset a élaboré un projet portant sur le renforcement d'une partie de la berge de la Garonne entre l'Estey et les chantiers. Elle ajoute que pour que ce projet puisse recevoir les financements de la Région et du Département, la maîtrise d'ouvrage doit être assurée par une collectivité (communauté de communes ou commune).

Cependant à ce jour, le chiffrage précis n'a pas été effectué par l'association et les crédits nécessaires ne sont pas inscrits au budget communal.

De plus, ce projet doit au préalable recevoir l'aval des services de VNF.

Le Maire demande à ses collègues d'exprimer un avis sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délivre un accord de principe sous réserve de l'obtention d'un devis de travaux précis et demande à réétudier cette question lors de la prochaine séance afin d'émettre un avis définitif.

HORAIRES TAP ET GARDERIE RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2015

N°2015-34

Le Maire informe qu'après avis de la Commission en charge de l'école et des enseignants, en concertation avec la Communauté de communes, il a été décidé de modifier le calendrier hebdomadaire des TAP à compter de la rentrée scolaire 2015.

Ces activités périscolaires auront désormais lieu le mardi et le jeudi après-midi, à raison d'1 heure 30 par jour.

De ce fait les horaires de la garderie seront modifiés comme suit à compter du 1^{er} septembre 2015 :

- Lundi : 7h15-8h35 / 15h30-18h45
- Mardi : 7h15-8h35 / 17h00-18h45
- Jeudi : 7h15-8h35 / 17h00-18h45
- Vendredi : 7h15-8h35 / 15h30-18h30.
- Mercredi : 7h15-8h35 / 11h45-12h45.

Le mercredi, le service de restauration ne sera accessible qu'aux enfants inscrits au centre de loisirs.

COMMISSION MAPA

N°2015-35

Vu le décret n° 2011-2027 du 29 décembre 2011 modifiant les seuils applicables aux marchés passés en application du code des marchés publics,

Considérant que les collectivités locales peuvent désormais traiter en marché à procédure adaptée (MAPA) les marchés de travaux jusqu'à 5 186 000 € HT,

Il est proposé de créer une commission MAPA qui sera chargée de déterminer, pour les marchés de travaux inférieurs à 5 186 000 € HT passés sous forme de MAPA, la ou les offres économiquement les plus avantageuses. Elle pourra également proposer au maire d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats.

Vu le rapport du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide la création d'une commission MAPA chargée de déterminer, pour les marchés de travaux compris entre 15 000 € et 5 186 000 € HT passés sous forme de MAPA, la ou les offres économiquement les plus avantageuses ;

- précise que la commission MAPA pourra proposer au maire d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats ;

- précise que la commission MAPA sera présidée par le Maire et sera composée des 10 membres suivants :

TITULAIRES

Mme Simone GOYON

M. Philippe BERTHEAU

M. Laurent BOUTERET

Mme Nathalie SACCO

Mme Florence NEITHARDT

SUPPLEANTS

M. Joseph SAJOUS

Mme Virginie GALL

M. Didier DAUPHIN

M. Jean-Pierre MORIN

Mme Michelle GRIMEAU

- précise que la présidente et les 5 membres susvisés auront voix délibérative ;

- précise que les règles de quorum et de convocation de la commission MAPA sont identiques à celles régissant les commissions d'appel d'offres ;

- précise que seront pourront être convoqués aux réunions de la commission MAPA, à titre consultatif :

- la directrice générale des services,

- le ou les techniciens qui auront travaillé sur le projet.

APPEL PUBLIC A CONCURRENCE PROCEDURE ADAPTEE

MISSION MAITRISE D'ŒUVRE REHABILITATION SITE CHANTIERS TRAMASSET

N°2015-36

Le Maire expose que conformément au Code des Marchés Publics, il y a lieu de réaliser un appel à concurrence en procédure adaptée afin de procéder au choix d'un maître d'œuvre chargé du projet de réhabilitation du site des Chantiers Tramasset.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à établir le cahier des charges en vue de la publication.

MODIFICATIONS COMMISSIONS COMMUNALES

N°2015-37

Le Maire indique qu'il serait nécessaire de remplacer des élus démissionnaires de certaines commissions.

Le Conseil Municipal, désigne :

. Commission paritaire Chantiers Tramasset

M. Philippe BERTHEAU, en remplacement de Mme Michelle GRIMEAU

. Commission Manifestations et Vie associative

M. Stéphane GRAS devient référent de la commission

M. Laurent BOUTERET, en remplacement de Mme Michelle GRIMEAU

. Commission Bibliothèque

M. Philippe ARAGUAS, en remplacement de Mme Jocelyne SAVARY.

MODIFICATION REGLEMENT DOMAINE DE CARREYRE

N°2015-38

Mme GOYON rappelle que par délibération en date du 13 janvier 2015, le Conseil Municipal a modifié le règlement applicable à la hauteur des clôtures dans le lotissement Le Domaine de Carreyre.

Or, il s'avère que compte tenu de la topographie des terrains, cette disposition ne peut être applicable à tous les lots. Mme GOYON indique qu'en conséquence, il serait nécessaire de tenir compte de cette particularité dans le règlement.

Le Maire invite l'assemblée à se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

. DECIDE de modifier sa délibération du 13 janvier 2015 et stipule que le règlement du Domaine de Carreyre devra préciser que **dans le cas d'un dénivelé important, la construction de murets d'une hauteur maximale de 1m20 pourra être autorisée,**

. PRECISE que cette modification sera annexée au PLU.

FDAEC 2015 (Fonds d'Aide à l'Equipement des Communes)

N°2015-39

Le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C.) décidées par le Conseil Départemental.

La réunion cantonale de 2015, présidée par Mme AGULLANA et M. MORENO, Conseillers Départementaux, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de **10 147.98 €**.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide :

- de réaliser en 2015 les opérations suivantes :

. **Travaux de voirie** (Aménagement aire de stationnement avenue Lieutenant Rouch, Réfection cour école),

. **Autres investissements** (Acquisition tracteur, mobilier mairie) ;

- de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention de **10 147.98 €** ;

- d'adopter le plan de financement suivant :

Montant dépenses investissement HT : 49 433.40 €

FDAEC 2015 : 10 147.98 €

Autofinancement : 39 285.42 €.

DEMANDE SUBVENTION DEPARTEMENT - TRAVAUX SECURITE ET ISOLATION BATIMENT CANTINE

N°2015-40

Le Maire indique qu'il est urgent de prévoir le changement des menuiseries du bâtiment de la cantine, celles-ci n'offrant plus aucune étanchéité.

De plus, il est également primordial de procéder à la mise aux normes de sécurité de l'installation électrique en raison de sa vétusté.

Pour ce faire, il est nécessaire d'effectuer une demande de subvention, cet investissement n'étant possible que grâce à une aide financière du Département.

Des devis ont été établis pour un montant total de **10 844.36 € HT**, soit **13 013.24 € TTC**.
L'assemblée est invitée à se prononcer sur ce projet et sur son plan de financement.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- donne son approbation pour solliciter l'attribution d'une subvention auprès de M. le Président du Conseil Départemental afin de pouvoir exécuter cette opération,
- adopte le plan de financement suivant :

Montant travaux TTC	13 013.24 €
Montant travaux H.T	10 844.36 €
Subvention Département 35%	3 795.53 €
Part communale	7 048.83 €.

RENOUVELLEMENT CONTRAT UNIQUE INSERTION

N°2015-41

Le Maire rappelle que le contrat de Mlle Stéphanie MARTIN arrive à expiration le 31/08/2015. Elle ajoute que compte tenu des critères spécifiques de ce contrat, il serait possible de le renouveler.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 1er septembre 2015, avec un taux de prise en charge par l'Etat de 85%, dans la limite de 26 heures hebdomadaires.

Elle propose au Conseil Municipal de le reconduire et demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2005-32 du 18 juillet 2005 de programmation pour la cohésion sociale (art 44),

Vu le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Vu l'exposé de Mme le Maire,

- DECIDE

1 – du renouvellement d'un CUI pour les fonctions d'Adjoint polyvalent à temps non complet à raison de 26 heures/semaine pour une durée de 12 mois, à compter du 1er septembre 2015. L'agent sera affecté à la garderie, à l'école et à la cantine.

2 - D'inscrire au budget les crédits correspondants,

- PRECISE

. que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 293,

. que Mme le Maire est chargée de signer la convention avec l'Etat et d'établir le contrat de l'agent.

QUESTIONS DIVERSES

RESTAURATION SCOLAIRE DU MERCREDI

Le centre de loisirs de Langoiran fermant ses portes, les enfants du Tourne, de Tabanac et de Langoiran seront accueillis au CLSH du Tourne.

Les conditions d'accueil du service périscolaire du mercredi restent à définir.

Le prix du repas du mercredi n'est pas encore déterminé ; il serait inclus dans le tarif journalier du centre de loisirs.

La CDC a proposé de reverser 4 €/repas à la Commune, coût insuffisant car nettement inférieur au prix de revient.

EGLISE

M.ARAGUAS signale la nécessité de nettoyer le clocher de l'église sur lequel poussent des végétaux.

M. GRAS indique qu'il fait établir des devis.

AIRE DE JEUX

Mme SACCO souligne le manque de jeux pour les enfants dans le jardin public.

Mme AGULLANA lui propose de présenter des devis au Conseil Municipal avant le vote du prochain budget.

DEPART RETRAITE AGENT

Mme SAVARY informe le Conseil Municipal du départ à la retraite de Mme Eliane DOUCET à compter du 31 juillet 2015.

MONUMENT AUX MORTS

Le Maire remercie M. GRAS pour son implication dans le choix de fleurs pour le massif du monument aux morts.

BIBLIOTHEQUE

M. BERTHEAU informe le Conseil Municipal que les travaux de peinture de la Bibliothèque sont terminés. Celle-ci peut donc être réaménagée.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Les adjoints

Les conseillers